



VERNAISON - RHÔNE
Commune du Grand Lyon

Vernaison, le 10 janvier 2011

Mesdames, Messieurs les copropriétaires

Lotissement « Le soleil levant »

Madame, Monsieur,

Je vous informe avoir reçu le 16 décembre 2010 une lettre recommandée avec accusé de réception de Maître VRAY, avocat de l'association syndicale « Le Soleil Levant » et de Madame LEROY, m'informant de l'engagement d'un recours contentieux pour excès de pouvoir du Maire devant le Tribunal Administratif de Lyon, en vue de l'annulation de l'arrêté en date du 6 octobre 2010 autorisant la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment existant en 7 logements au 620 route de Givors (PC n° 69 260 10 Z 0027).

Je suis surprise d'apprendre que certains copropriétaires n'ont pas été informés de la procédure contentieuse engagée par votre association syndicale et Mme LEROY contre la commune pour excès de pouvoir du Maire.

Je tiens à vous préciser que tout Maire est tenu de signer un permis de construire sur proposition de la DDT (Direction Départementale des Territoires-ex DDE) après son instruction par différents services compétents (dont le Grand Lyon) et vérification de la compatibilité de cette demande avec les règles du PLU.

Sachez cependant que si j'avais décidé de ne pas signer ce permis de construire, alors qu'il est conforme au PLU, le demandeur n'aurait pas manqué de saisir Monsieur le Préfet du Département pour excès de pouvoir, qui lui-même aurait immédiatement déféré cette décision illégale devant le Tribunal Administratif.

Enfin, je vous informe que ce permis qui a été adressé à la Préfecture du Rhône le 7 octobre 2010, n'a fait l'objet d'aucune observation au titre du contrôle de légalité de Monsieur le Préfet.

Je tenais à porter à votre connaissance ces éléments et Monsieur VOINDROT, Adjoint délégué à l'urbanisme et moi-même restons à votre entière disposition pour vous rencontrer si vous le souhaitez.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Georgette PALLEJA